

## Dates suspensives dépassées

Par Bossanowa, le 25/08/2019 à 03:29

## Bonjour

Je vends ma maison. Le compromis stipulent que les acheteurs doivent présenter des offres de prêt avant le 2 août...date largement dépassée (je n'ai qu'un accord de principe) et une signature de l'acte authentique le 6 septembre (ce qui sera impossible). Je dois emménager dans un nouveau logement d'ici peu et je comptais sur l'argent de cette vente. Puis je demander une compensation ?

Cordialement